

Aix-en-Provence, le 06 septembre 2022

FUSION INTRAGROUPE – BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES ET BNP PARIBAS

La FINANCIÈRE DE L'ARC (la « Société ») vous informe par la présente que BNP Paribas Securities Services, qui agit en qualité de banque dépositaire et conservateur d'organisme de placements collectifs, ainsi qu'en qualités de centralisateur des ordres de souscription ou de rachat, responsable de la gestion comptable des fonds (comptabilisation, calcul de la valeur liquidative) et teneur de registre, fusionnera avec sa société mère BNP Paribas. La date d'effet de la fusion est prévue le 1^{er} octobre 2022, sous réserve des consultations locales en cours avec les partenaires sociaux dans certains pays.

Du fait de la fusion, BNP Paribas, en sa qualité de successeur universel de BNP Paribas Securities Services, deviendra à la date de la fusion banque dépositaire et conservateur d'organisme de placements collectifs, ainsi qu'en qualités de centralisateur des ordres de souscription ou de rachat, responsable de la gestion comptable des fonds (comptabilisation, calcul de la valeur liquidative) et teneur de registre de la Société.

La fusion n'affectera pas les fonctions et opérations mises en place par la Société et réalisées par BNP Paribas. Le modèle opérationnel et de services déployé par BNP Paribas restera inchangé, tout comme les coordonnées du dépositaire en France.

Lors de son entrée en vigueur, le prospectus mis à jour peut être consulté auprès de la FINANCIÈRE DE L'ARC (www.financieredelarc.com).

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce document, et vous prions de bien vouloir croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

FINANCIERE DE L'ARC
Amandine GÉRARD
Présidente